

méprendre ni les assimiler à cette race odieuse. Ils en ont d'ailleurs répudié les pratiques les plus immorales, celles qui font du Jivaros un être à part, une catégorie irréductible dans l'ensemble des nations indiennes. On ne verra jamais l'Indien de Canélos piétiner ni déshonorer ses victimes, encore moins leur couper la tête pour s'en faire des trophées. Le Jivaros, lui, se fait un métier de couper les têtes et de les disséquer. Il tue pour tuer, sans autre motif déterminant que son caprice; il tue froidement, lâchement ! Si le chrétien ne se rencontre pas sous la pointe de sa lance, ce sera quelqu'un de sa tribu, un être inoffensif, un parent, un ami; ce sera l'une de ses femmes; ce sera sa vieille mère. Lorsque la soif du sang lui brûle la gorge, lui ronge les entrailles, il faut la satisfaire, et pour la satisfaire, jamais il ne recule devant le meurtre, le carnage.

Par ailleurs, s'il est impossible de rencontrer des peuples plus soupçonneux, plus défiants, plus divisés que les Jivaros, en revanche, il n'est pas de tribu plus unie, plus fraternellement dévouée, qui pratique mieux la solidarité que celle des Canélos. Le vol, la trahison, la vengeance, sont choses inconnues sur les rives du Bobonaza. La tribu ne forme, pour ainsi dire, qu'une famille où le mien et le tien sont supprimés; on peut entrer à toute heure du jour et de la nuit dans le tambo du voisin, s'y installer comme chez soi, cueillir le yucca et les bananes de sa chagra; rien n'est plus naturel: cela va comme de soi: entre Canélos on n'y regarde pas de si près. Ces bons enfants accordent la même liberté aux Indiens catholiques des autres tribus, lorsqu'ils traversent leur territoire; ils ne sont durs qu'aux blancs, terribles qu'aux Jivaros.

La polygamie, si enracinée chez les Jivaros, n'a pas un seul adepte parmi nos Indiens. S'ils se marient tard, s'il est difficile de les amener à cet acte protecteur de la moralité, ils en respectent au moins scrupuleusement les lois, quand il est accompli. Le mariage est accepté avec toutes ses conséquences, la fidélité conjugale rigoureusement observée. Le jour où nous les aurons amenés à se marier plus jeunes, et dès l'âge de quatorze ou quinze ans, comme cela se fait au Napo et au Guraray, nous aurons supprimé la cause de